

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Pascal THEVENOT.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

Objet : Signature d'un bail pour la location d'un entrepôt sur la commune de Buc.

Le Bureau, légalement réuni le 2 février 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, relative aux délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, compétente en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, entrepouse actuellement sur deux dépôts situés respectivement à Buc et Saint-Cyr-l'École, le matériel nécessaire à son activité : stockage des sacs ordures ménagères à destination de la commune de Versailles, composteurs, outils de communication, bacs pour manifestations ponctuelles..

Le premier site appartient désormais à la ville de Buc et le second ne permet pas la conservation du matériel dans de bonnes conditions (espace partagé, infiltrations...).

Il est donc proposé de louer un autre espace de stockage. Un entrepôt de 243 m² situé au 6 avenue Morane Saulnier à Buc pourrait répondre au besoin pour un montant de 24 000 € annuel charges et taxe foncière incluse soit 95 € / m² / an HT (hors honoraires de commercialisation et dépôt de garantie).

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) de valider la location d'un entrepôt situé au 6 avenue Morane Saulnier à Buc ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le bail et tous document s'y rapportant ;
- 3) dit que les dépenses liées au bail et aux frais annexes sont inscrites au chapitre 11 « autres charges de gestion courante », nature 6132 : « Locations immobilières », fonction 812 : « Collecte et traitement des ordures ménagères » ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **17**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 2 février 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services